



Informations de base	
2019/2733(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique Subject 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) Zone géographique Mexique États-Unis	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/07/2019	Décision du Parlement	T9-0005/2019	Résumé
18/07/2019	Résultat du vote au parlement		
18/07/2019	Débat en plénière		
18/07/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2733(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0014/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0024/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0026/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0027/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0028/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0029/2019	17/07/2019	
Proposition de résolution		B9-0030/2019	17/07/2019	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0005/2019	18/07/2019	Résumé
---	--	------------------------------	------------	------------------------

Résolution sur la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique

2019/2733(RSP) - 18/07/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 330 voix pour, 252 contre et 55 abstentions, une résolution sur la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew et Verts/ALE.

Ces dernières années, une crise complexe de violence et une pauvreté enracinée ont poussé des familles, y compris des jeunes et des enfants, à fuir le Mexique et le Triangle nord de l'Amérique centrale - El Salvador, Guatemala et Honduras - et à chercher sécurité, protection et stabilité économique aux États-Unis.

Il existe une urgence humanitaire à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, où les migrants et les demandeurs d'asile sont détenus du côté américain après avoir franchi la frontière.

La situation des enfants est particulièrement alarmante et condamnable, car des centaines d'entre eux sont dans des camps de tentes à la frontière ou sont enfermés derrière des barreaux dans des centres de détention qui ne répondent pas aux normes minimales en matière de droits de l'homme, qui sont surpeuplés et ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates, de nourriture convenable et d'installations sanitaires adéquates.

Le Parlement est profondément préoccupé par la situation des migrants et des demandeurs d'asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, en particulier celle des enfants migrants, et par les conditions épouvantables dans lesquelles les migrants et les demandeurs d'asile, en général, sont détenus dans les centres américains de rétention des immigrants.

Les autorités américaines sont appelées à :

- mettre fin à la séparation des familles et, de toute urgence, réunir avec leurs familles tous les enfants qui sont encore séparés de leurs parents ou tuteurs afin d'assurer leur réadaptation, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants concernés ;
- veiller immédiatement à ce que tous les détenus aient accès aux droits fondamentaux, tels que le droit à l'eau, à la nourriture, à la santé et au logement ;
- trouver des alternatives non privatives de liberté pour les migrants et les demandeurs d'asile, enfants et adultes, et faire en sorte que les enfants concernés soient rendus à leur famille.

Le Parlement a souligné que l'armée n'est pas l'instrument adéquat pour traiter les questions de migration. Il a estimé que la situation à la frontière devrait être gérée par une police spécialisée, dûment formée et chargée de respecter les droits de l'homme et la dignité des migrants.

Il s'engage à suivre de près l'aide au développement apportée par l'UE à la région afin de garantir des normes de développement efficaces dès lors que cela peut contribuer à lutter contre les causes profondes des migrations forcées.